

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00853

Numéro SIREN : 308 622 158

Nom ou dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2022 sous le numéro de dépôt 7474

2022 500 7474 AS

REGIONALE DE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

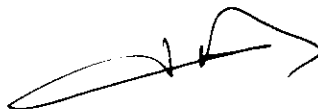
308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2022

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



**Pour API DEVELOPPEMENT S.A.S.
Mme Béatrice DEBOSQUE, ès-qual.**

Designation de l'entreprise		SA RDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		
Adresse de l'entreprise		344 RUE DU GENERAL DE GAULLE 95 400 NOYEN SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent		12		
Numero SIRET		3 0 8 6 2 2 1 5 8 0 0 1 9 1		Néant		*		
				Exercice N clos le.		N-1		
				31/08/2021		31/08/2020		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 244	15 244	15 244	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	278 869	278 869	278 869	
		Constructions	AP	AQ	8 540 833	4 026 327	4 514 506	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 220 605	1 220 605		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	60 281	59 823	457	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	45 734		45 734	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	29 349		29 349		
TOTAL (II)		BJ	BK	10 190 918	5 306 756	4 884 162	5 255 166	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	140 736	25 504	115 232	492 871
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 160 944		1 160 944	1 069 767
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	2 505 023		2 505 023	1 031 437
Disponibilités		CF	CG	1 753 448		1 753 448	2 824 853	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 615		6 615	7 310	
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 566 769	25 504	5 541 265	5 426 239	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	15 757 688	5 332 260	10 425 427	10 681 406	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks		Créances				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SA RDR	Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 1 000 000)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB		
	Ecart de reevaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Reserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 512 985	8 496 448
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	260 950	366 536
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	308 847	262 600
		TOTAL (I)	DL	10 182 783
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	43 737	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	43 737	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	178	186
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	63 600	35 310
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 182	39 375
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 226	207 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 720	158 234
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		15 010
	TOTAL (IV)	EC	198 907	455 820
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 425 427	10 681 406
REVENUS	(1) Ecart de reevaluation incorpore au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de reevaluation (1959) Ecart de reevaluation libre Réserve de reevaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	135 307	455 820
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA RDR		Néant ☐ *		
		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	1 011 289 1 156 579
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	1 011 289 1 156 579	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 845 3 691	
	Autres produits (1) (11)			FQ	456 28 362	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 013 592 1 188 633
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	156 678 149 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	62 402 64 757	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	400 353 480 959	
			- dotations aux provisions *	GB		
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *	GC	18 120	
		Pour risques et charges	dotations aux provisions	GD	43 737	
	Autres charges (12)			GE	42 1 652	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	681 335 696 813
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	332 257 491 820	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	16 003 18 161	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	16 003 18 161	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	16 003 18 161	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	348 260 509 982	

(REVENUS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA PDR		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	60 416 3 750	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	36 190	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 416 39 940	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	46 246 46 246	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 246 46 246	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	14 169 (6 306)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	101 480 137 139	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 090 012 1 246 735	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	829 062 880 199	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	260 950 366 536	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	287 703 411 896
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	5 471 6 529	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
	facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe).		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Sorties d'immobilisations			416	
Amortissements dérogatoires		46 246		
Produits exceptionnels divers D/I			60 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA RDR				Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Conservées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	15 244	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	278 869	KH		KJ	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KX	
		Matériel de transport *			KY		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	10 110 395	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U	45 734	8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ	45 734	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	10 171 374	OH		OJ	
			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	15 244	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	278 869	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	7 485 013	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	382 730	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS		MG	673 089	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 220 605	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	IU		MM		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	9 805	MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	15 543	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MY		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG	9 805	NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OW
Autres participations			IO		OX	45 734	OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	29 349	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	75 083	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	9 805	OL	
						10 190 918	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 59 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SA PER

Neant ☐ *

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM	2 600 924	PN	386 259	PO		PQ	2 987 184
	Sur sol d'autrui		PR	382 730	PS		PT		PU	382 730
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	642 930	PW	13 481	PX		PY	656 412
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 220 605	QA		QB		QC	1 220 605
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport		QH	54 543	QI		QJ	9 805	QK	44 738
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	14 473	QM	611	QN		QO	15 085
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	4 916 207	QV	400 353	QW	9 805	QX	5 306 756
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	4 916 207	QP	400 353	QQ	9 805	QR	5 306 756

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	46 246	R1	R2	R3	R4	R5	R6	46 246
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
	Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages, récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	46 246	X3	X4	X5	X6	X7	X8	46 246	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	46 246	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	46 246	
Total général non ventile (NP+NO+NR)	NW	46 246	Total général non ventile (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventile (NW-NY)		NZ	46 246	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SA PLR

Neant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 262 600	TM 46 246	TN	TO 308 847
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z 262 600	TS 46 246	TT	TU 308 847
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B 43 737	4C	4D 43 737
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV 43 737	TW	TX 43 737
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 9 229	6U 18 120	6V 1 845	6W 25 504
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B 9 229	TY 18 120	TZ 1 845	UA 25 504
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C 271 830	UB 108 104	UC 1 845	UD 378 089
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 61 857	UF 1 845	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 46 246	UK	
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 55 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SA BDR		Neant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	29 349	UV		UW	29 349
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	29 534		29 534		
	Autres créances clients	UX	111 202		111 202		
	Créance représentative de titres (titres pour lesquels des prêts ou remis en garantie * (généralement constitués))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 292		4 292	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 800		8 800	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 125 471		1 125 471		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 380		22 380		
	Charges constatées d'avance	VS	6 615		6 615		
	TOTAUX	VT	1 337 646	VU	1 308 297	VV	29 349
RENVIS	(1) Montant des	VD					
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	178		178		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	63 600			63 600		
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	33 182		33 182			
Personnel et comptes rattachés	8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	53 154		53 154		
	Obligations cautionnées	VX					
Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35 072		35 072			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	13 720		13 720			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX	VY	198 907	VZ	135 307	63 600		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	28 290	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Designation de l'entreprise		SA RDR		Neant		Exercice clos le 31/08/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Remuneration du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	260 950	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1 3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						IF	101 480
Quote part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON1 *	Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zero	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	362 430	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *								
Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		
		Zone franche urbaine - TF (44 octies octies A)	0V		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		
					Zone de restructuration prioritaire (art. 44 septies octies)	PC		
			Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5				
			Zone de restructuration de la défense (44 hendecies)	PA				
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septies octies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies F)	Y1			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)	YB		Dont déductif exception. simulateur de conduite (art. 39decies F)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)	YC		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)	YD						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	362 430	
benefice (I moins II)								
déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	362 430	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SA RFR</u> Neant ☐									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Resultat de l'exercice precedant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	366 536		- Autres reserves	ZD	16 536		
	Prélevements sur les reserves	OE			Dividendes	ZE	350 000		
					Autres repartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG			
TOTAL I			OF	366 536	TOTAL II			ZH	366 536
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
Exercice N : Exercice N - 1 :									
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	12 222		165	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	124 656		XQ	124 291		125 185	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
	- Remunérations d'intermediaires et honoraires (hors retrocessions)				SS	9 381		12 473	
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YW				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	10 783		11 618	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	156 678		149 443	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	9 851		10 321	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ	52 551		54 436	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	62 402		64 757	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	257 197		197 987	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	31 739		33 164	
DIVERS	Montant brut des salaires *				OB				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0.49 %		0.58 %	
	Numero du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (liste au 20594) prevu par art. 38 II de l'ann. III au CGI			Si oui cocher 1 Sinon 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 N01 pour le régime de groupe)

REGIONALE DE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2022

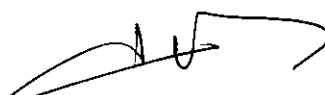
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2021, soit la somme de 260.950 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,50 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 250.000 Euros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 10.950 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2022

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2021, soit la somme de 260.950 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,50 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 250.000 Euros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 10.950 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale des HAUTS-DE-FRANCE



REGIONALE DE RESTAURATION

R D R

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 308 622 158

Siège Social :

251 rue Jean Jaurès

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2021



Associés Gérants
Jean François DARROUSEZ
Aimard DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoit VANDERSCHIEDEN

Associés
Hervé JOORIS
Valérie LECOULVRE
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes rattachée à la CRCC des HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2021

A l'Assemblée générale de la société REGIONALE DE RESTAURATION – R D R,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée REGIONALE DE RESTAURATION – R D R, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 11 février 2022.

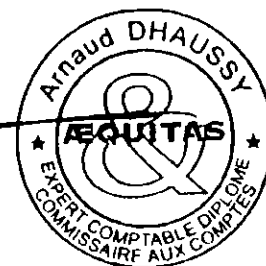
Pour AEQUITAS AUDIT

Christophe LEWANDOWSKI

Christophe LEWANDOWSKI
Associé

Arnaud DHAUSSY

Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant



Commissaires aux Comptes